

MODALITÉS DU PROGRAMME DE RÉPARATION

1. Les présentes modalités (les « **Modalités** ») régissent le Programme de réparation (le « **Programme** ») offert par Rogers Communications Canada Inc. (« **Rogers** »), dont (s'il y a lieu) : votre utilisation de l'équipement et des accessoires de télécommunications sans fil qui vous sont prêtés par Rogers (le « **Prêt** »), et la réparation de votre équipement de télécommunications sans fil destiné à être utilisé avec les services de Rogers (la « **Réparation** »).
2. Admissibilité au Programme : Pour être admissible au Programme, vous devez satisfaire aux exigences suivantes : (i) votre compte Rogers doit être actif et en règle; (ii) votre appareil doit être un téléphone voix ou un téléphone intelligent homologué par Rogers, acheté auprès de Rogers ou de l'un de ses concessionnaires ou agents autorisés (l'« **Appareil** »); et (iii) vous devez être abonné à un forfait de service sans fil mensuel postpayé (le service prépayé, les lignes de démonstration et les lignes d'essai ne sont pas admissibles; cependant, vous pourriez avoir droit à la Réparation de votre appareil à service prépayé).
3. Réparation sous garantie : Si la Réparation de l'Appareil est effectuée pendant la période de garantie du fabricant de l'équipement et que l'Appareil ne présente aucun signe de dommage matériel (y compris les dommages liés à l'humidité) et aucun signe de modifications logicielles non autorisées (p. ex. le débridage ou le routage) (la « **Réparation sous garantie** »), Rogers enverra faire réparer l'Appareil en votre nom, en vertu de la garantie du fabricant de l'équipement. Rogers ne vous facturera aucuns frais pour une Réparation sous garantie.
4. Réparation hors garantie : Si l'Appareil ne peut bénéficier d'une Réparation sous garantie, Rogers vous fera parvenir un devis pour la Réparation de l'Appareil par un tiers choisi par Rogers (la « **Réparation hors garantie** »). Des frais d'estimation de réparation de **35,00 \$** (taxes applicables en sus) s'appliqueront si votre Appareil ne peut pas être réparé ou si vous choisissez de ne pas procéder à la Réparation. Si vous ne donnez pas suite à l'estimation de Réparation hors garantie dans les **15** jours qui suivent la date de cette estimation, l'Appareil vous sera renvoyé ou sera renvoyé au magasin, sans réparation. Si l'Appareil est renvoyé au magasin, nous vous aviserons de la date à laquelle vous pouvez récupérer votre Appareil non réparé, et vous aurez la responsabilité d'aller le chercher.
5. Vous reconnaissez et convenez que les renseignements ou la programmation que vous enregistrez ou saisissez dans l'Appareil ne sont pas sécurisés et seront effacés au cours du processus de réparation; les cartes SIM et les cartes mémoires ne sont pas sécurisées et seront retirées au cours du processus de réparation. Tout dommage matériel occasionné à l'Appareil, notamment des fissures, pourrait devoir être réparé d'abord avant une Réparation complète. Ni Rogers ni ses concessionnaires ou agents autorisés ne sont responsables des problèmes d'ordre cosmétique qui n'entravent pas le fonctionnement de l'Appareil, comme des éraflures ou des entailles superficielles qui peuvent survenir pendant la Réparation. Ni Rogers ni ses concessionnaires ou agents autorisés ne sont responsables de tout Appareil non réclamé dans les **90** jours qui suivent la date à laquelle vous êtes avisé pour la première fois que vous pouvez récupérer votre Appareil, après quoi Rogers ou le concessionnaire ou agent autorisé en question peut disposer de cet Appareil à son entière discrétion.
6. Si vous choisissez d'envoyer votre Appareil pour Réparation par la poste, vous acceptez de prendre les précautions nécessaires pour protéger et préserver l'Appareil afin d'éviter tout dommage supplémentaire au cours de son expédition par la poste. Ni Rogers ni ses concessionnaires ou agents autorisés ne sont responsables de dommages qui pourraient survenir si vous ne protégez pas correctement l'Appareil avant de l'envoyer par la poste pour Réparation.
7. Facturation et paiement : Vous reconnaissez et convenez que tous frais associés au Programme, y compris les frais de réparation, les frais de non-retour et les frais en cas de dommages, peuvent être portés à votre compte Rogers, sauf indication contraire. Vous reconnaissez et convenez également que, lorsque vous utilisez le portail libre-service, tous frais associés au Programme peuvent être portés à votre carte de crédit, lesquels frais seront facturés pour le compte de Rogers.
8. Prêt d'équipement ou de téléphone : Sous réserve des présentes Modalités, Rogers peut vous prêter de l'équipement et des accessoires de télécommunications sans fil (l'« **Équipement prêté** »), que vous pourrez utiliser avec votre service sans fil de Rogers pendant le temps de Réparation nécessaire. Vous acceptez ce qui suit : d'utiliser avec soin, de protéger et de préserver l'Équipement prêté et de ne pas le modifier, l'altérer ou le réparer; si l'Équipement prêté fonctionne mal, qu'il lui arrive un accident ou qu'il est endommagé, de le retourner immédiatement à Rogers ou à ses concessionnaires ou agents autorisés.

9. Vous acceptez et convenez en outre ce qui suit : qu'un dépôt de garantie peut être exigé pendant que vous utilisez l'Équipement prêté; Rogers ou ses concessionnaires ou agents autorisés peuvent choisir, à leur discrétion, le mode de paiement de ce dépôt; si l'Équipement prêté est perdu, volé, détruit ou endommagé, vous perdrez le dépôt de garantie. Si vous ne retournez pas l'Équipement prêté dans les **14** jours civils suivant la date à laquelle vous recevez un avis vous informant que votre Appareil est prêt à être récupéré, Rogers a le droit de garder le dépôt de garantie. Si aucun dépôt de garantie n'est exigé et vous ne retournez pas l'Équipement prêté tel qu'il est décrit ci-dessus; ou si l'Équipement prêté est endommagé ou détruit, Rogers a le droit de porter la juste valeur marchande de l'Équipement prêté (les « **Frais de non-retour ou en cas de dommages** ») à votre compte Rogers. Les Modalités de service et la Politique d'utilisation acceptable de Rogers s'appliquent également à votre utilisation des services de Rogers relativement à l'Équipement prêté; et Rogers demeure en tout temps propriétaire de l'Équipement prêté (à moins que l'Équipement prêté devienne votre propriété après que vous ayez payé les frais de remplacement complets de l'Équipement prêté, en vertu des présentes Modalités).
10. **Remplacement** : S'il est impossible d'effectuer la Réparation de l'Appareil conformément aux articles 3 et 4 ci-dessus, Rogers peut, à son unique discrétion, offrir de remplacer l'Appareil (l'« **Appareil de remplacement** ») et empêcher l'utilisation de votre Appareil initial sur le réseau de Rogers, mais n'a aucune obligation de le faire. **Aucune déclaration ou garantie n'est faite stipulant que l'Équipement prêté ou l'Appareil de remplacement fourni sera semblable à votre Appareil ou offrira des fonctions ou des caractéristiques équivalent à celles de votre Appareil.** Plus particulièrement, certaines fonctions auxquelles vous êtes abonné peuvent être incompatibles avec l'Équipement prêté ou l'Appareil de remplacement.
11. **Vos renseignements personnels et notre Politique en matière de protection des renseignements personnels** : Vous acceptez de fournir les renseignements personnels exacts et à jour que nous vous demandons, notamment votre nom, votre numéro de compte Rogers et votre numéro de téléphone sans fil Rogers. Vous convenez que nous pourrions communiquer ces renseignements personnels à des tiers mandataires et à des fournisseurs de service dans le cadre du Programme. Rogers respecte la vie privée de ses clients. La collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels dans le cadre du programme sont régies par notre politique en matière de protection de la vie privée présentée sur le site <http://www.rogers.com/web/content/Privacy-CRTC>. Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du Programme peuvent être stockés et traités au Canada ou à l'étranger, et les tribunaux, les organismes chargés de l'application de la loi et les autorités nationales de sécurité du territoire de compétence concerné peuvent y accéder.
12. Dans les limites permises par la loi en vigueur, Rogers, ses administrateurs, dirigeants, employés, sous-traitants, concessionnaires ou agents ne seront en aucun cas tenus responsables envers vous ou quelqu'un d'autre pour les dommages, coûts, réclamations, pertes, blessures corporelles ou décès causés directement ou indirectement par le Programme ou l'utilisation d'un appareil dans le cadre de ce Programme, ou qui sont survenus en rapport avec ces derniers (incluant, sans toutefois s'y limiter, les défauts, mauvais fonctionnements ou pannes complètes d'un appareil; les décharges électriques, brûlures, incendies ou explosions causées par un appareil; les pertes de profits, les pertes de revenus, les pertes financières ou les pertes d'occasions d'affaires). Cette limite s'applique à tout acte ou omission de la part de Rogers ou de ses administrateurs, dirigeants, employés, sous-traitants, concessionnaires ou agents, incluant, sans toutefois s'y limiter, tout acte ou omission qui pourrait donner lieu à un recours en vertu d'un contrat, d'un délit civil ou d'une autre doctrine juridique.
13. Vous ne pouvez ni prêter, ni partager, ni transférer l'Équipement prêté à une autre personne ou entité sans le consentement écrit préalable de Rogers. Rogers peut modifier les présentes Modalités ou mettre fin au Programme en tout temps, en vous donnant un avis à ce sujet, et vous demander de retourner immédiatement l'Équipement prêté, en tout temps. Il n'y a aucune déclaration, garantie, convention ou entente ni aucun accord collatéral, verbal ou non, exprimé ou présumé, en ce qui concerne les présentes Modalités, le Programme, l'Équipement prêté ou l'Appareil de remplacement, autres que ceux mentionnés expressément aux présentes.

Dernière mise à jour : 19 juillet 2019.